COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 8 OCTOBRE 2026 À 20H

L'an deux mil vingt-six le 8 octobre à 20h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire.

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Mesdames Monique MORNACCO, Isabelle CORNELOUP et Nadine DAGUENET

Membres nommés : Mesdames Armelle COLLINEAU, Marie-Claude BOISMARTEL, Sophie NAUDI-BONNEMAISON et Claudine QUERREC, Messieurs Pierre BARRIE et Dominique GRANDPIERRE
Absent excusé : Monsieur Yacine NAIMI

ORDRE DU JOUR

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Sur proposition de M. le Président, en prenant la liste des membres par ordre alphabétique la Secrétaire de séance est Mme Isabelle CORNELOUP.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, hors Madame BOISMARTEL qui s'abstient n'étant pas présente à la séance du CCAS du 10 septembre 2026.

3 – CHOIX DU TRAITEUR

Trois devis ont été demandés. ALIZEE n'a pas répondu. Donc deux devis sont présentés : BS Traiteur et RAYON DE SAVEURS.

Le choix du traiteur de Noël des seniors du samedi 12 décembre 2026, se porte sur RAYON DES SAVEURS. Concernant le menu, il lui sera demandé quelques modifications. Le CCAS attendra sa réponse pour valider le menu, suite aux suggestions qui lui sont faites, sans modifier le prix par personne.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

4 – CINE'MARGENCY
Il a été demandé aux membres du conseil de sélectionner les films qui seront diffusés du 17 novembre 2026 au 25 mai 2027.

Plusieurs films sont choisis : DELICIEUX (film d'époque sur la cuisine), ALINE (biopic de Celine DION), SIMONE-LE VOYAGE DU SIECLE (biopic de Simone Veil), CHERS PARENTS, LA TRESSE, DE LA COMEDIE FRANCAISE, CHARLIE ET LES KANGOUROUS.

Il faudra vérifier si nous pouvons avoir accès à ces films (achat ou location)

Les conventions de partenariat sont actuellement en cours de validation avec les EHPAD « Le Boisquillon » Soisy-sous-Montmorency et « Korian » Andilly, ainsi qu'avec l'association Saint-Vincent-de-Paul pour leur participation financière.

5 – BONS CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS
Le montant du bon cadeau reste à 45 € par enfant, jusqu'à l'âge de 16 ans.
Cette année, une seule famille est concernée, pour un enfant.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

6 A – DECISION MODIFICATIVE N° 2 - SOUTIEN A MONSIEUR FAYEL – SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES JUMEAUX COSTAUDS

Monsieur Fabien Fayel, habitant de Margency, pompier engagé et sportif, participe régulièrement à des compétitions de course à pied et s'investit dans différentes actions à caractère solidaire.

À l'occasion de sa participation au **semi-marathon des European Police & Fire Games**, qui se déroulera le **18 octobre 2026 à Vigo, en Espagne**, Monsieur Fayel souhaite poursuivre son engagement en faveur de plusieurs associations œuvrant notamment auprès des enfants malades et des personnes en situation de handicap.

Il contribue également à des actions en faveur de l'**Hôpital d'Enfants de Margency**, notamment pour l'acquisition de fauteuils adaptés.

Afin d'accompagner cette démarche, il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 250 € à Monsieur Fabien Fayel

Cette attribution nécessite la modification des crédits budgétaires suivants :

- \- 250 euros à l'article 65134 « Aide »
- \+ 250 euros à l'article 657381 « Subvention de fonctionnement »

6 B – DECISION MODIFICATIN N°2 – PLANTES OFFERTES LORS DE LA SEMAINE BLEUE

Cette attribution nécessite la modification des crédits budgétaires suivants :

- \- 66.75 euros à l'article 65134 « Aide »
- \+ 66.75 euros à l'article 6234 « Réception »

En dépenses de fonctionnement :

- 316.75 euros à l'article 65134 « Aide »
+ 250 euros à l'article 657381 « Subvention de fonctionnement »
+ 66.75 euros à l'article 6234 « Réception »

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

7 – POINT INFORMATION :

*LA CONFERENCE DES FINANCEURS.
Ce point a été ramené sur les comptes de la mairie car la subvention est versée à la mairie et non au CCAS, même si les actions sont destinées au Centre Communal d'Action Sociale.
Le choix de cette année est « La lutte contre l'isolement ».
L'association « Voisins malins » sera partenaire avec la commune. Plusieurs échanges ont eu lieu.
Notre demande de financement est de 14 000€ (12 000€+2 000€) à la Conférence des Financeurs.

Le prochain CCAS aura lieu le 03 décembre 2026 à 18H30.

La séance est levée à 21h38.

Thierry BRUN
Président du CCAS

Isabelle CORNELOUP
Secrétaire de séance